

Assises du Tourisme Fluvial :

Les acteurs de la filière réfléchissent au tourisme fluvial de demain

Le 17 novembre 2020, le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL), l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO), Voies Navigables de France (VNF) et la Préfecture de Région Occitanie organisent une journée d'échanges 100% numérique entre professionnels du tourisme fluvial de la région.

Ces assises, au format virtuel, ont pour objectifs principaux de **soutenir la reprise de l'activité des entreprises de la filière**, de **mettre en réseau les professionnels des 21 voies navigables de l'Occitanie¹** avec les prestataires et entreprises des territoires versants et **d'accompagner les destinations** afin de répondre aux nouvelles attentes des clientèles.

Particulièrement tributaire des clientèles étrangères², le tourisme fluvial subit de plein fouet la crise sanitaire actuelle et nécessite un réajustement au profit des marchés de proximité et en particulier d'une cible nationale, voire même régionale. Ce sera le fil conducteur de l'édition 2020 des « Assises du Tourisme fluvial en Occitanie ».

Cette journée de travail s'articule en deux temps :

- La matinée sera consacrée à des interventions thématiques portant sur **les conséquences de la crise sanitaire sur le tourisme fluvial** et sur **la mutation de l'offre** afin que cette filière puisse s'adapter et être plus résiliente. Y seront notamment développés les **actions de soutien mises en place par le CRTL**, des retours d'expérience et témoignages de professionnels ainsi que des questionnements sur le développement des locations de bateaux à la journée pour s'adapter aux besoins des excursionnistes. Seront également évoqués les séjours hors saison afin de pérenniser les emplois ou bien la réorientation de l'offre vers les agences de tourisme françaises pour attirer de nouveaux clients.
- L'après-midi sera dédiée à des **rendez-vous préprogrammés en visio-conférences** au cours desquels les entreprises des voies navigables d'Occitanie pourront échanger avec les organismes publics du tourisme et les agences réceptives et tour-opérateurs, voire avec des organismes institutionnels porteurs de dispositifs d'aides financières.

L'Occitanie compte un quart de la flotte nationale en péniches-hôtels (essentiellement sur le canal des deux-mers). Les **retombées économiques** liées à la seule plaisance fluviale sur le réseau géré par VNF en Occitanie se sont élevées à **plus de 50 Millions d'euros en 2019**.

En savoir plus : <https://bit.ly/3msV3OM>

Le 27 octobre 2020

Contacts Presse :

Sophie PELLEGRIN-PONSOLE

Patrick FONTANEL presse@crtoccitanie.fr 05 61 13 55 16

¹ Le réseau des canaux : Canal du Midi, Canal de Garonne, Canal de Brienne, Canal de Jonction, Canal de la Robine, Canal du Rhône à Sète (et ses branches secondaires) et les fleuves et rivières navigables : Lot, Rhône, Baise, Tarn, Lez, Garonne, Orb, Vidourle, Hérault.... **soit un total de 900 Km de voies navigables.**

² Clientèles étrangères : 57% des clients pour les locations de bateau sans permis (source VNF) et jusqu'à 75% des clients pour les bateaux-promenade (source Carcassonne Croisières). La clientèle fluviale est essentiellement anglo-saxonne (américains, néo-zélandais, australiens, canadiens), scandinave et sinon européenne à fort pouvoir d'achat (suisses, allemands, belges, néerlandais et français plus modestement).